

## Annexe 6

### DROITS D'INSCRIPTION ANNEES 2022 ET 2023

Les droits d'inscription sont de 1 825 € (mille huit cent vingt-cinq euros) pour les 18 mois de formation : Arrêté du 19 juillet 2017 consultable sur le site internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035282752&dateTexte=&categorieLien=id>.

Suite à votre autorisation de prélèvement à remplir ci-après, deux prélèvements seront opérés en 1<sup>ère</sup> année (le 31 janvier 2022, le 15 septembre 2022) et un prélèvement en 2<sup>ème</sup> année à hauteur de 700 euros le 15 février 2023.

### ATTESTATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Je soussigné(e) ..... autorise l'EDAGO à effectuer le prélèvement nécessaire correspondant à mes frais de scolarité restant (1200€), sur mon compte bancaire et selon les modalités suivantes :

- Un prélèvement de 625 € réalisé le 31 janvier 2022
- Un prélèvement de 500 € réalisé le 15 septembre 2022
- Un prélèvement de 700€ réalisé le 15 février 2023

Je joins mon RIB à ce document.

Le : ...../...../.....

Nom : ..... Prénom : .....

Signature : *signature manuscrite obligatoire*